



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016

**Présents : MM. LORTON Paul. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. BERLAND Stéphane. TRAMOY Jean-Louis. PALLOT Jean-Paul. DEMORTIERE André. Mmes DESCOURS Céline. SEURRRE Fabienne. GERMAIN Yvonne. JAFFRE Agnès. PALLOT Annie.**

**Absents excusés : M. Jean-Marc MATHIAS qui a donné procuration à M. Robert KLEINGAERTNER**

**Mme Madeleine COLLIER qui a donné procuration à M. Nicolas LORTON**

**Mme Geneviève CHAZEAU qui a donné procuration à Mme Yvonne GERMAIN**

**M. Bruno PICHARD qui a donné procuration à M. Jean-Louis TRAMOY**

**Absentes excusées : Mmes Nathalie LELIEVRE. Michèle BIRON**

**Absent : M. Jimmy FOURNIER**

Madame Céline DESCOURS est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation du procès-verbal de la réunion du 29 décembre 2015 dont chacun des conseillers en a reçu la copie accompagnée de la convocation à la réunion de ce jour. Le procès-verbal tel que présenté est approuvé par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

L'ordre du jour est abordé.

### **I – REMBOURSEMENT SINISTRES PAR LA SMACL**

#### **I.1 – Poteau incendie des Terres Rouges**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la destruction du poteau d'incendie, le 03 octobre 2015 des Terres Rouges au carrefour de la route de Morigny avec la RD 92 par un camion. Les travaux de remise en état avaient été confiés dans l'urgence à la SCTP et représentaient une dépense de 3 240 € TTC. La SMACL a transmis 2 chèques d'un montant total de 3 317.68 € représentant le coût de la réparation et intervention du fontainier. Les écritures comptables seront prévues au BP 2016 du service des eaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter ce remboursement. A l'unanimité, le Conseil accepte le règlement proposé.

#### **I.2 – Vitre bloc sanitaires école**

La vitre de la porte d'accès aux sanitaires de l'école ayant été endommagée, la mairie a déclaré à la SMACL le sinistre. Les travaux ont été confiés à l'entreprise David LABAUNE de GUEUGNON pour un coût de fourniture et pose de 612 € TTC. Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter le remboursement intégral de cette somme que propose la SMACL. A l'unanimité, le Conseil accepte le dit règlement.



## **PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016**

### **II – AVENANT CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la convention d'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif avec en particulier le suivi du fonctionnement de la station de La Cale et des déversoirs d'orage est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

L'Assemblée Départementale ayant approuvé sa prolongation pour une durée de 3 ans il appartient au Conseil Municipal d'accepter celle-ci, Monsieur le Maire informe encore le Conseil que cette convention indispensable à un coût qui, pour 2016, est fixé à 0.365 € par habitant, soit 602 €. Mme PALLOT demande si le coût a augmenté par rapport à la dernière convention. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas le chiffre en tête mais que l'augmentation doit être modique.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **III – PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE « VOISINS VIGILANTS »**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la suite donnée à cette action en concertation avec les services de la gendarmerie. La phase de consultation et information de la population palingeoise a eu lieu le 25 janvier dernier. Plus d'une centaine d'habitants y ont assisté et dix personnes se sont portées candidates à la fonction de référent. Maintenant le Conseil Municipal doit donner son accord pour la signature par le Maire, le Colonel, commandant le groupement départemental de la Gendarmerie et Monsieur le Préfet de S&L, d'une convention au protocole reconnaissant officiellement ce dispositif local. Madame PALLOT demande si la liste des référents sera diffusée. Monsieur le Maire lui répond qu'à la demande des habitants le nom du référent de leur quartier, ou le plus proche, pourra leur être communiqué.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de protocole qui après débat est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. A l'unanimité, le protocole présenté est accepté et Monsieur le Maire autorisé à le signer. Pour cela, Monsieur le Préfet ou son représentant et Monsieur le Colonel, commandant le groupement de la gendarmerie de Saône-et-Loire ou son représentant seront invités à PALINGES pour l'officialiser en présence, également, des référents que Monsieur le Maire félicite pour leur engagement citoyen.

### **IV – PARTICIPATIONS FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu chaque année de fixer la participation financière de la Commune demandée par des communes accueillant des élèves palingeois en maternelle et primaire. C'est ainsi que CHAROLLES demande une participation de 508 €, pour l'année scolaire 2014/2015, pour un élève scolarisé à l'école Jean MACE. La ville de MONTCEAU-LES-MINES demande une participation de 365 €, pour l'année scolaire 2014/2015, pour 2 élèves scolarisées à l'école Louis ARAGON. Monsieur le Maire fait remarquer que la Commune de PALINGES ne demande aucune participation aux



## **PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016**

communes ayant des élèves scolarisés à son école. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement des participations demandées.

### **V – OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur PASSOT qui était bénéficiaire d'une convention d'occupation du domaine public pour un excédent de chemin rural intégré à une parcelle de son exploitation du Quartier ayant pris sa retraite, a résilié ladite convention. Le repreneur de l'exploitation, Monsieur MUZEL Jean Luc sollicite la Commune pour reprendre la convention consentie à Monsieur PASSOT. Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité, accepte cette demande et charge Monsieur le Maire de signer la convention liant la commune à Monsieur MUZEL Jean Luc pour l'excédent longeant les parcelles AH 196 et AH 147 pour un loyer annuel de 7.64 €.

### **VI – RACCORDEMENTS PARCELLE ST ELOI**

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes formulées par Monsieur Sébastien PICCOLIN pour les raccordements électriques et eau de la parcelle BE 238 à St Eloi. Ladite parcelle est située à 80 m des réseaux existants. Pour le raccordement ERDF, le SYDESL sollicité a indiqué un coût résiduel restant à charge du pétitionnaire de 5 400 € que Monsieur PICCOLIN a accepté. Pour le raccordement au réseau d'eau le devis a été arrêté à 1 858.81 € pour lequel Monsieur PICCOLIN a également donné son accord. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à accepter les engagements pris par Monsieur PICCOLIN qui lui permettront l'obtention du permis de construire qu'il a demandé afin de créer une extension des bâtiments existants sur la parcelle. Monsieur le Maire a par ailleurs indiqué au pétitionnaire qu'avec le branchement eau il devra mettre en œuvre un dispositif d'assainissement autonome à faire valider par le service du SPANC de la Communauté de Communes du Charolais. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour suivre et valider les engagements pris par Monsieur PICCOLIN.

### **VII – PROJETS 2016**

Afin de préparer le budget 2016 non soumis réglementairement à un débat préalable, Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal des projets retenus en collaboration avec les adjoints. C'est ainsi que sont envisagés :

- l'aménagement de la placette pour requalifier l'emplacement des anciens WC publics obsolètes et non accessibles aux handicapés. Cet aménagement consistera en la mise en œuvre d'une fontaine en pierre de Massangis au prix de 6 328.96 € HT et de mobilier urbain bancs et jardinières en harmonie avec l'existant.

- la réalisation de voirie neuve en bicouche, Impasse de l'ancienne cimenterie et nouvelle voie acquise en fin d'année rue de la Gare (ex CARTET).

- la réalisation d'aménagement de voirie rue des Badauds avec la collecte des eaux pluviales et réfection du revêtement ainsi que la mise en enrobé du trottoir rue des Velas.



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016

- l'étude de la construction d'une salle de sport dépouillée d'aménagements fragiles aux jeux de ballon et balles, sans sanitaires, ceux du stade pouvant être utilisés.
- l'aménagement de logements au rez de chaussée de l'ancienne poste.
- l'installation d'un premier tableau interactif à l'école
- la réfection des tracés de signalisation routière horizontale, notamment des passages piétons et STOP sur les CD regraviés par le Département. Pour cela la Société GIROD sollicité a remis un devis arrêté à 1 795.79 € alors que les travaux sont conditionnés à la météo.
- la mise en œuvre d'un panneau de signalisation dynamique à la Gare rappelant la limitation de vitesse à 50 km/h.

Après en avoir débattu le Conseil par 15 voix POUR, et 1 ABSTENTION valide les projets envisagés.

### **VIII – COTISATION SIBVB 2015**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter le paiement de la cotisation communale 2015 au SIBVB d'un montant de 2 968.33 €. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'agit là d'un paiement qui, sans le laxisme de la Communauté de Communes ayant cette compétence de l'entretien des rivières, ne devrait pas être assumée par la commune, y compris en 2014. Après en avoir débattu, le Conseil, à regret accepte que la commune assume cette dépense à l'unanimité et décide d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2016 Commune au compte 657351

### **IX - PARTICIPATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la demande de Monsieur le Percepteur il y a lieu de fixer des procédures de recouvrement des participations financières demandées aux bénéficiaires de fournitures communales. Il en est ainsi pour la vente de bois de chauffage et mise à disposition de la remorque contre versement d'un don au CCAS, actuellement.

Il est proposé au Conseil de maintenir la mise à disposition du bois impropre au façonnage à 20 € le stère au bénéfice du CCAS.

La même proposition est faite pour la mise à disposition de la remorque destinée à l'évacuation des déchets verts uniquement contre paiement de 20 € par remorque au bénéfice du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte ces dispositions, le CCAS émettra les titres de recettes correspondants.

Monsieur le Maire rappelle que les ventes de bois de façonnage continueront à être faites au seul bénéfice du budget communal sur émission des titres de paiements réglementaires après acceptation des propositions des acheteurs potentiels.



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016

### **X – FACTURATION MATERIELS SERVICES EAU**

Afin de formaliser le mode de facturation des diverses fournitures utilisées chez des particuliers autres que les classiques regards, compteurs il est proposé au Conseil d'accepter les répercussions au prix coûtant TTC des divers accessoires (raccords, té, coudes, vannes, tuyaux) assumés par la Commune auprès des fournisseurs de ceux-ci sur la base des factures reçues.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **XI – COMPTES DE GESTION 2015**

Mme PALLOT demande pourquoi les comptes de gestion sont soumis au vote avant les comptes administratifs. Monsieur le Maire lui répond que c'est la loi.

#### **XI.1 - COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas LORTON de le présenter. Cela est fait dans le détail, section par section. S'agissant des résultats financiers de la gestion communale établis par Monsieur le Percepteur, les chiffres sont donnés sans commentaires, ceux-ci interviendront lors de la présentation du Compte Administratif 2015 de la Commune.

En section de fonctionnement les dépenses 2015 sont arrêtées à 919 736.09 € alors que les recettes constatées sont elles de 1 301 042.93 €. Cette différence génère un excédent de fonctionnement de 381 306.84 €. S'y ajoute l'excédent cumulé antérieur de 1 463 185.60 € et donc un résultat cumulé de 1 844 432.44 €.

En section d'investissement les recettes sont arrêtées à 406 370.80 € et les dépenses à 687 289.75 €. De ces recettes et dépenses totales, il y a lieu de constater un déficit en investissement pour 2015 de 280 918.95 € alors qu'antérieurement existait un déficit de 50 843.21 € d'où un déficit d'investissement cumulé à fin 2015 de 331 762.16 €.

Le compte de gestion 2015 de la Commune est mis au vote du Conseil par Monsieur le Maire. Il est adopté à l'unanimité.

#### **XI.2 – COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur Nicolas LORTON en fait la présentation section par section. En section d'investissement, pour 2015, les dépenses sont arrêtées à 122 751.86 € alors que les recettes constatées sont de 44 071.48 €. Il en résulte un déficit pour 2015 de 78 680.38 € qui après reprise de l'excédent antérieur cumulé laisse un excédent cumulé à fin 2015 de 76 165.88 €.

En section d'exploitation pour 2015 on constate des dépenses arrêtées à 124 676.65 € pour des recettes de 131 015.40 € d'où un excédent d'exploitation 2015 de 6 338.75 € ce qui après reprise de l'excédent antérieur de 18 850.44 € permet de dégager un excédent cumulé à fin 2015 de 25 189.19 €. Le compte de gestion 2015 du service de l'eau est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016

### **XI.3 – COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Nicolas LORTON en fait la présentation section par section. En exploitation les dépenses sont arrêtées à 44 446.35 € alors que les recettes ont été de 46 755.44 € d'où un excédent sur l'exercice de 2 309.09 €. Après reprise de l'excédent antérieur c'est un excédent cumulé à fin 2015 de 61 088.39 € qui est constaté.

En section d'investissement le compte de gestion 2015 est constitué de 10 685.21 € en dépenses et 17 723.11 € de recettes ce qui dégage pour l'exercice un excédent de 7 037.90 € puis après reprise de l'excédent antérieur un excédent cumulé à fin 2015 de 87 690.90 €.

Le compte de gestion de l'assainissement établi par Monsieur le Percepteur est mis au vote par Monsieur le Maire. Il est approuvé à l'unanimité.

### **XII – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, Monsieur Nicolas LORTON, président de séance pour le vote des CA.

#### **XII.1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Président présente en détail le compte administratif 2015 de la Commune, chapitre par chapitre, compte par compte.

En fonctionnement en dépenses, il était prévu au budget 788 043.39 € au chapitre des charges à caractère général. Ont été réalisés 259 682.10 € en diminution par rapport à 2014. Monsieur le Président note que les dépenses de carburant en particulier suivies par certains conseillers sont en baisse et précise qu'en 2013 les véhicules de la commune avaient parcourus 33 000 km contre seulement 25 000 km en 2015 d'où une dépense de carburant qui est passée sur la même période de 13 895 € à 11 368.50 €. Madame PALLOT demande pourquoi 2015 n'est pas comparée à 2014 pour les kilomètres des véhicules. Monsieur le Maire répond que 2014 était une année charnière avec une gestion s'étendant sur 2 mandatures. Une véritable comparaison ne peut être faite qu'entre 2013 et 2015. Les charges de personnel sont en hausse passant de 450 583.39 € en 2014 à 482 830.67 € pour l'exercice. Autre article qui mérite, pour les mêmes raisons d'être noté, c'est celui concernant les indemnités des élus qui de 49 800 € en 2013 passe à 31 650 € attestant de l'effort consenti par le Maire et les adjoints.

En recettes de fonctionnement au chapitre Impôts et taxes, il faut noter le versement exceptionnel du fonds de péréquation intercommunal pour 26 995 € alors qu'au chapitre des Dotations et Participations la dotation forfaitaire est en nette diminution de 21 000 € soit un impact de 10 % heureusement compensée presque intégralement par une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale de 20 000 €.

En investissement les divers programmes ont été exécutés. La salle multi-activités à l'école pour 336 014.01 €, le pont du Marot pour 168 709.92 €, le parking de la maison médicale pour 14 201.54 €, les divers travaux aux bâtiments communaux pour 84 748.86 € et



## **PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016**

un total des dépenses de 687 289.75 €. Les recettes ont été assurées à hauteur de 406 370.80 € essentiellement par l'affectation de 343 953.21 € du budget de fonctionnement, la récupération de TVA à hauteur de 33 128 € et 17 920.89 € d'amortissement.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 101 000 € et les recettes de 110 916 €. Après reprise de ces recettes et dépenses le Compte Administratif 2015 de la Commune en section d'investissement présente un déficit de 280 918.95 € et après reprise du déficit antérieur de 50 843.21 €, le déficit cumulé constaté est de 331 762.16 €.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion. Monsieur le Président soumet au vote du Conseil le Compte Administratif de la Commune qui, par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, est approuvé.

Monsieur le Maire regagne la salle, il remercie le vote de confiance qui approuve sa gestion et ajoute que les résultats financiers excellents vont permettre de conduire aisément les divers projets de 2016.

### **XII.2 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU**

Monsieur le Président présente le compte administratif de l'eau section par section, chapitre par chapitre et article par article. En section d'exploitation, les dépenses sont arrêtées à 124 676.55 € alors que les recettes réalisées sont arrêtées à 131 015.40 € ce qui permet de dégager un excédent de 6 338.75 € pour l'exercice 2015 et d'avoir un excédent cumulé après reprise de l'excédent antérieur qui était de 18 850.44 € une disponibilité de 25 189.19 €. Monsieur le Président demande au Conseil de noter que les dépenses pour fourniture d'électricité qui étaient de 15 672.76 € en 2013 ont été ramenées pour 2015 à 11 792.19 € soit un gain de l'ordre de 25%.

En section d'investissement les dépenses totales ont été pour 2015 de 122 751.86 € et les recettes de 44 071.48 €. Les dépenses prennent en compte le chantier budgétivore de Corneloup et la mise en œuvre de la sectorisation. Le résultat de l'exercice est déficitaire de 78 680.38 €, cependant l'excédent cumulé après reprise de l'excédent antérieur demeure et est arrêté à 76 165.88 €.

Mme PALLOT demande si la quantité de m<sup>3</sup> d'eau vendus est la même que l'année précédente. Monsieur Nicolas LORTON lui répond que la vente d'eau est sensiblement la même qu'en 2014.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion. Monsieur le Président soumet au vote du Conseil le Compte Administratif du service de l'eau. Celui-ci est approuvé tel que présenté, par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire regagne la salle du conseil et reprend la présidence de la séance, il remercie les conseillers qui ont approuvé le compte administratif présenté et ajoute qu'en 2016 les élus vont devoir se consacrer à la mise en œuvre des travaux et améliorations préconisés par le Schémas Directeur de l'Eau, aujourd'hui pratiquement formalisé.

### **XII.3 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT**



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016

Monsieur le Président présente dans le détail le compte administratif de l'assainissement. A la section d'exploitation apparaissent :

- 44 446.35 € de dépenses totales
- 46 755.44 € de recettes totales

d'où un excédent pour 2015 de 2 309.09 € qui ajouté aux 58 779.30 € d'excédent antérieur permet de solder l'exercice par un excédent cumulé de 61 088.39 €.

A la section d'investissement sont inscrits 10 685.21 € de dépenses pour 17 723.11 € de recettes ce qui dégage un excédent de 7 037.90 € auquel il y a lieu d'ajouter les 80 653 € d'excédent antérieur et donc d'avoir un nouvel excédent cumulé de 87 690.90 €. Monsieur le Président note que les principales dépenses d'investissement sont consacrées pour 4 500 € à l'achat d'une pompe de relevage destinée au puits de la Pépinière et 4 393.37 € au remboursement du capital des emprunts pour les travaux 2007 au Marot.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion. Monsieur le Président demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2015 de l'assainissement tel que présenté. Il est approuvé, par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire regagne la salle de réunion, remercie les conseillers qui par leur approbation lui font confiance pour la gestion 2015. Il dit à ses collègues que 2016 sera une année importante pour le service dont le schéma directeur est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **XIII – AFFECTATIONS DE RESULTATS**

#### **XIII.1 – AFFECTATION DU RESULTAT DU CA 2015 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire, après que le Conseil ait entendu dans le détail la présentation du compte administratif de la Commune et l'avoir approuvé et constaté propose que :

- l'excédent cumulé de l'exploitation arrêté à 1 844 432.44 € soit affecté pour 331 846.16 € à la couverture du déficit de l'investissement après reprise des restes à réaliser pour 101 000 € de dépenses et 110 916 € de recettes et que le solde soit 1 522 586.28 € soit affecté au compte R002 de la section d'exploitation du budget à venir pour 2016 en excédent reporté.

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil que l'excédent reporté en 2016 sera supérieur à celui de 2015 malgré les nombreuses et importantes réalisations de l'exercice écoulé. Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, décide de l'affectation telle que détaillée ci-avant.

#### **XIII.2 – AFFECTATION DU RESULTAT DU CA 2015 DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire propose, à la suite de la présentation du compte administratif du service de l'eau et la validation de celui-ci par le Conseil, d'affecter les résultats de la section de fonctionnement soit l'excédent cumulé de 25 189.19 € au R 002 de la section





## **PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2016**

d'exploitation du futur budget 2016 et celui de la section d'investissement soit l'excédent cumulé de 76 165.88 € au R001 de la section d'investissement du budget 2016.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, décide des affectations proposées.

### **XIII.3 – AFFECTATION DU RESULTAT DU CA 2015 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2015 ayant été examiné et approuvé par le Conseil, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat constaté de chacune des sections soit :

- le report en section d'exploitation au R002 du budget 2016 de l'excédent constaté de 61 088.39 € en exploitation

- le report en section d'investissement au R001 du budget 2016 de l'excédent constaté de 87 690.90 € en investissement

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, décide des affectations proposées par le Maire.

### **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune question n'a été reçue en mairie.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- du début des travaux d'aménagement de l'extension du parking de l'école par le personnel communal

- du busage partiel du fossé le long de la RD 92 à la gare qui permet d'y utiliser les terres de terrassement du parking

- des travaux de préparation de la future placette du bourg

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H25.



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 FÉVRIER 2016**